

Guide de présentation de la Fondation de l'UQAT Financement de projets de recherche de l'UQAT

Dates de dépôt pour le financement d'activités pour l'année 2019-2020

4 février et 15 avril 2020

Activités admissibles

Les projets admissibles doivent être en lien avec la mission de la Fondation de l'UQAT. La FUQAT favorise et soutient l'accessibilité, la poursuite et la réussite des études universitaires des étudiants et étudiantes de l'UQAT. Elle fournit également à l'UQAT des moyens supplémentaires afin de lui permettre de réaliser sa mission d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité.

Les projets suivants sont admissibles sans nécessairement s'y limiter : construction de nouveaux espaces, chaire de recherche, laboratoire, travaux de création, projet de recherche en lien avec le plan stratégique de recherche de l'UQAT.

Critères d'admissibilité

- Le responsable de la demande doit s'engager à fournir des livrables clairs dans leur rapport d'activités (ex. publication des résultats dans une revue scientifique, rapport de recherche, résumé d'un mémoire ou d'une thèse etc). Dans l'éventualité où un financement a été octroyé et que ce critère n'est pas respecté lors de la soumission du rapport d'activités, le responsable du projet ne sera plus éligible à faire des demandes de subventions à la FUQAT.
- Au cours d'une année, une seule demande pourra être faite au nom du responsable de projet.
- Si un projet est financé sur plus d'une année, ce projet fera l'objet d'un rapport d'étape à chacune des années fiscales.

Dépenses admissibles

- Salaires pour les étudiants directement reliés au projet, ou tout autre personne qui doit être rémunérée pour assurer le bon déroulement du projet. Les employés de l'UQAT qui sont déjà rémunérés ne sont pas admissibles. Pour les étudiants, lorsque la demande ne sert pas directement au financement du projet de maîtrise ou de doctorat, la rémunération doit être en argent et non en bourse.
- Déplacements nécessaires au bon déroulement du projet.
- Toutes autres dépenses justifiées par le projet et accordées par le comité d'attribution des fonds.

Les responsables de projet qui n'auront pas déposé leur rapport d'activités après un délai de 6 mois à 12 mois après la fin de la date d'échéance prévue du projet devront en justifier les raisons. Il ne sera pas possible d'obtenir d'autres financements avant que le rapport d'activités soit déposé.

Critères d'évaluation des demandes

- Adéquation du projet avec la mission de la FUQAT et le plan stratégique et le plan de recherche de l'UQAT
- Retombées du projet pour l'UQAT et rayonnement du projet
- Adéquation du budget avec les règles d'admissibilité des dépenses

Documents requis

- Formulaire de demande dûment rempli

- Documents soumis aux organismes subventionnaires (pour les demandes de financement complémentaires).
- Tous autres documents demandés par la FUQAT